

COMMUNE DE GUMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2018

Dénomination des voies : Le conseil municipal adopte les dénominations suivantes :

Route de La Roche : De la sortie du bourg direction La Roche Canillac sur RD131 jusqu'à l'entrée du Breuil (sur RD 131)

Route du Fossé : Du croisement avec la route de l'Étang de Laborde, au lieu-dit le Fossé, jusqu'au fond du lieu-dit le Breuil, de l'autre côté de la RD131

Route de l'Étang de Laborde : Du croisement avec la RD131E2, au lieu-dit Le Fossé, à l'étang de Laborde, limite commune de la Roche Canillac

Impasse de Laborde : De la route de l'Étang de Laborde au fond du lieu-dit Laborde

Chemin du Puy Blanc : Boucle au lieu-dit l'Hivernerie, partant de la route de l'Étang de la Borde côté Laborde rejoignant cette même route côté le Fossé

Route du Mortier : Du croisement de la RD131E2 et RD131, au lieu-dit le Bois Maury, jusqu'au lieu-dit le Roc sur RD131E2

Route de Leyssac : Du croisement avec la RD131E2 avant le lieu-dit les Ganottes au croisement avec la route des Barres au lieu-dit Leyssac

Route des Barres : Du bas de Leyssac en venant du chemin des Libazeaux jusqu' à la stabulation parcelle A27

Route de Terre Noire : Du haut de la route des Barres au lieu-dit Leyssac au carrefour de la GT06 (château d'eau)

Lieu-dit les Fraux : nom du lieu-dit actuel sur GT01

Chemin de la Soubrane : Du croisement avec la route du Mortier au lieu-dit Graffeuille au croisement avec la RD131 sur la route de La Roche

Chemin de l'Étang : De la route du Mortier, face au chemin de la Soubranne au lieu-dit Graffeuille, jusqu'au croisement avec la route de la Vedrenne avant le lieu-dit l'Étang

Route de la Vedrenne : Du croisement avec la Grand-Rue en haut du bourg jusqu' 'au croisement avec la RD61, limite commune de Saint Pardoux la Croisille

Chemin du Sabotier : De la route de La Vedrenne, au lieu-dit la Vedrenne, au chemin de la Gane

Chemin de la Gane : De la route de La Vedrenne au fond du lieu-dit la Vedrenne

Grand-Rue : Du croisement route de La Roche/chemin de la Costa au bas du bourg (Point Apport Volontaire) jusqu'à la sortie du bourg direction St Pardoux, sur RD131

Chemin de la Costa : Du Point Apport Volontaire, croisement avec la route de La Roche et la Grand Rue à la RD131 au stop terrain de boules

Place Saint Pierre Es Liens : Boucle autour de l'église, de la Grand-Rue jusqu'au croisement de la route du Gaud et de l'impasse de la Bergerie.

Impasse de la Bergerie : De la place Saint-Pierre-es-Liens /départ route du Gaud jusqu'au garage communal (parcelle B474)

Route du Gaud : Du croisement de la place Saint-Pierre-es-Liens / impasse de la Bergerie vers le lieu-dit le Gaud

Impasse de la Fontaine : Route à gauche de la Grand-Rue, face courrijou de La Combe

Impasse de la Combe : De la Grand-Rue jusqu'au chemin rural Puy la Drille

Impasse du Riou : De l'impasse de la Combe jusqu'au chemin rural Firgou

Courrijou de la Combe : Du croisement impasse de la Combe/impasse du Riou vers la Grand Rue

Impasse de la Citadelle : De la Grand Rue, dernière route à droite, en haut du bourg jusqu'au chemin rural

Fournitures plaques et panneaux voies

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 30 septembre 2017 l'entreprise Signaux Girod a été retenu pour la fourniture de plaques et numéros de rues sur une bases comparative de de 1996.71€ (plaques email).

Suite à la nouvelle définition des besoins, une demande de subvention a été déposée sur une montant de fournitures de 5 758€, sur devis de l'entreprise Signaux Girod

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Signaux Girod, pour un montant HT de 5758.33€ et autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Désignation conseiller membre de la commission de contrôle des listes électorales (REU : répertoire électoral unique)

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU).

Tableau des conseillers prêts à participer à la commission de contrôle :

Titulaire : CARPENE Patrick Suppléante : LUBBE Anneliese

Demande de subvention société de chasse

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de la société de chasse de Gumont sollicitant une subvention pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer à la société de chasse de Gumont une subvention de 90€.

Audit cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport de l'audit réalisé par le groupe Elabor concernant la gestion du cimetière ainsi que le devis proposé pour la mise en place de registres et de plan.

Dossier registre cimetière élaboré en mairie par Philippe Aufray, 1^{er} adjoint.

Délibération RIFSEEP

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (dit RIFSEEP) comprend deux parts :

- L'IFSE, indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent ;
- Le CIA, complément indemnitaire annuel : part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer le RIFSEEP et de déterminer les critères d'attribution : RIFSEEP : Part IFSE : 50%, part CIA : 50%

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de déterminer les montants plafonds des groupes comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GROUPE DE FONCTIONS	PLAFOND ANNUEL ETAT IFSE	MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE IFSE	PLAFOND ANNUEL ETAT CIA	MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE CIA
Adjoints administratifs territoriaux	Groupe 1	11340€	240€	1260€	240€
Adjoints techniques territoriaux	Groupe 1	11 340 €	300€	1 260 €	300€
	Groupe 2	10 800 €	120€	1 200 €	120€

De prévoir la modulation de l'IFSE en fonction de l'expérience professionnelle selon les critères suivants :

- Capacité à exploiter l'expérience acquise, formations suivies, connaissance de l'environnement de travail

Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle

- tous les 4 ans, en l'absence de changement de poste ou, pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement

- en cas de changement de grade suite à une promotion.

De déterminer le montant du CIA en fonction des critères adoptés par l'entretien professionnel

De prévoir un montant proratisé en fonction du temps de travail

Assainissement : mise en demeure

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite au contrôle des assainissements non collectifs par le CPIE en 2012/2013, les propriétaires doivent mettre en conformité leur assainissement contrôlé défavorable.

A ce jour, peu de propriétaires ont exécuté les travaux demandés.

Le conseil municipal charge le Maire d'engager la procédure pour que les propriétaires mettent leur assainissement individuel en conformité. Les courriers seront envoyés aux domiciles recensés en 2013 pour absences d'installation ou installations dangereuses.

Questions diverses :

Rédaction bulletin municipal : 1^{ère} lecture du projet le 30 novembre.

Fleurissement : Fleurs diverses à partir du 05/11

11 novembre : Cérémonie suivie du verre de l'amitié à la salle polyvalente

Rendez-vous à 10h45 à la mairie.

Exposition « Nos Poilus dans la Grande Guerre » : Ouverture du 08 au 14 novembre de 14h à 18h

Critères inscription listes électorales : Une révision complète des listes aura lieu en 2019.

Critères pour être inscrit ou resté inscrit : Inscription sur un impôt local pendant plus 5 ans ou résidant sur la commune

Avancement fibre : Annoncé sur notre commune : opérationnel en juillet 2019

Enfouissement des lignes : Etude pour exécution toujours en cours chez Socama

Pneus tracteurs : 2 pneus arrière marque Taurus commandés chez Tulle Pneus

Chemins ruraux : Ils seront nettoyés et réouverts progressivement

Retour des commissions : Syndicat des eaux du Morel, Ecole maternelle, Tulle Agglo (finances, Gémapi)

La séance est levée à 17h00